

MAIRIE DE SAINTE-CROIX
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse
Canton de Meximieux

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE-CROIX - N° 2025 - 06
Séance du 07 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 07 avril, le Conseil Municipal de SAINTE-CROIX, étant assemblé en session ordinaire régulièrement au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le jeudi 03 avril, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel LEVRAT.

Présent(es) : Mesdames Florence BERTHIER-CASSET, Cécile BOUCHARD, Laurence CHOUTEAU, Sylvie GENEVOIS-MEITRE, Corine GONIN, Sylvie OBADIA,
Messieurs Alain CURTAT, Alexandre DIDIER, Michel DONGUY, Patrick HAUTAPLAIN, Michel LEVRAT, Frédéric MARTIN, Joël MEANT, Jean-Philippe RABATEL

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales à la nomination du secrétaire de séance. Madame Sylvie GENEVOIS-MEITRE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombres de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

VU les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les associations dans leurs actions ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions annuelles aux différentes associations. Les montants demandés sont les suivants :

ASSOCIATIONS	MONTANT ATTRIBUE EN 2024	MONTANT DEMANDE POUR 2025	MONTANT ACCORDE POUR 2025
L'Académie de la Dombes	70,00 €	0,00 €	70,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	100,00 €	0,00 €	100,00 €
Comité de Jumelage	170,00 €	300,00 €	170,00 €
EIME	100,00 €	0,00 €	100,00 €
MJC de la CCCM	200,00 €	0,00 €	200,00 €
Les Loges de Canitie	200,00 €	0,00 €	200,00 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MFR de Montluel - CFA	0,00 €	100,00 €	0,00 €
MFR de Balan	0,00 €	100,00 €	0,00 €
En Pl'Ain Chœur	0,00 €	300,00 €	0,00 €
RASED	0,00 €	71,00 €	0,00 €
CSFS Pays de Savoie	0,00 €	500,00 €	0,00 €
Les Restaurants du Cœur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Banque Alimentaire de l'Ain	0,00 €	500,00 €	0,00 €
UDAF	0,00 €	0,00 €	0,00 €
France Adot Ain	0,00 €	150,00 €	0,00 €
APAJH01	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Association Prévention Routière	0,00 €	250,00 €	0,00 €
AFSEP (Association sclérose en plaques)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AFM Téléthon	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement des subventions aux associations tel que prévu ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, en mairie,
Les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Michel LEVRAT



Transmise en préfecture le 10/04/2025
Publication faite le 10/04/2025